



Fonds de Réduction du  
Coût global de l'Énergie



Fonds ter Reductie van  
de Globale Energiekost



# Fonds de Réduction du Coût Global de l'Energie

---

Présentation FRCE  
BATIBOUW

Le 2 mars 2009



# Union Européenne 2007-2020

## Rappel des objectifs

---

- - 20 % Co<sub>2</sub>
- 20 % Energies renouvelables
- +20 % Efficacité énergétique



# 1990 Protocole de Kyoto : Réduction des émissions de gaz à effet de serre

---

- Engagement de la Belgique de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7.5% en 2010 par rapport à ses émissions de 1990
- Les ménages belges produisent 16% des 147 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>
- Le secteur chauffage des bâtiments (résidentiel et tertiaire) produit 21.8% des émissions de gaz à effet de serre en Belgique



# Le logement en Belgique

## Etat de la question

---

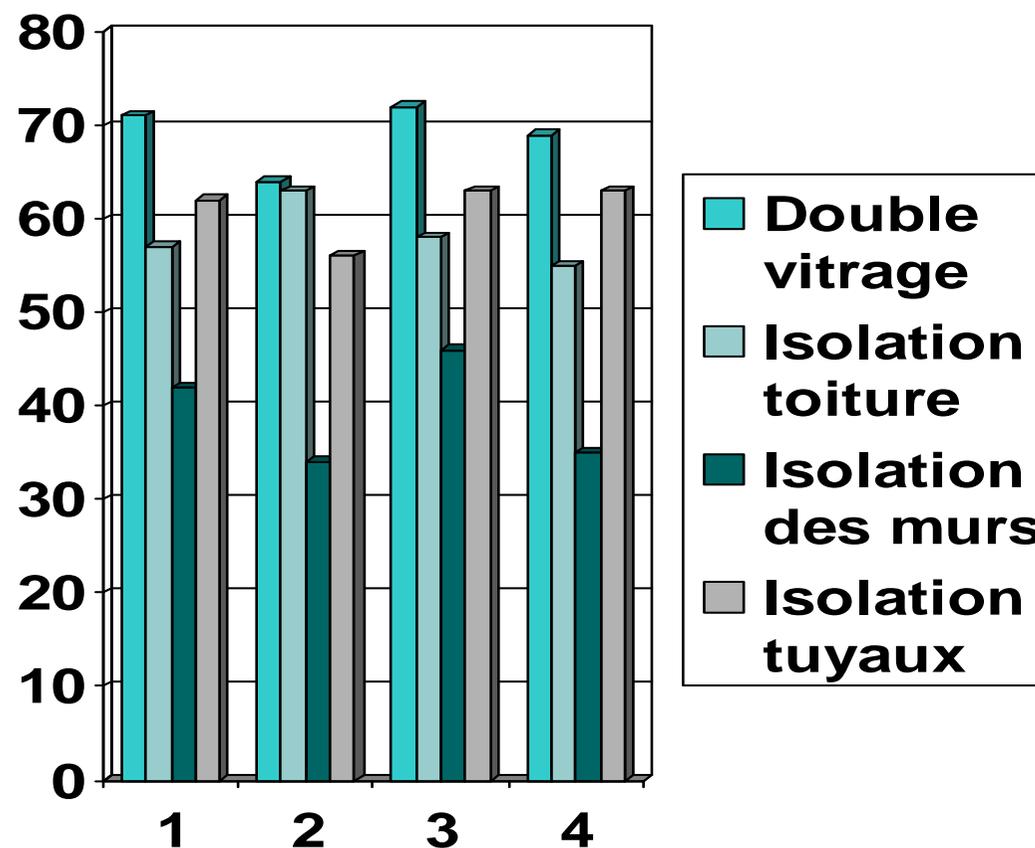
- Parc de logements relativement ancien :  
80% des habitations ont plus de 20 ans
- 80% maisons unifamiliales (30 % en RBC)  
20% appartements (70 % en RBC)
- 70% Propriétaires (43 % en RBC)  
30% locataires (57 % en RBC)

# Isolation des logements en Belgique

## Etat de la question (1)

2001

- 1 Belgique
- 2 Bruxelles
- 3 Flandre
- 4 Wallonie



Source: INS

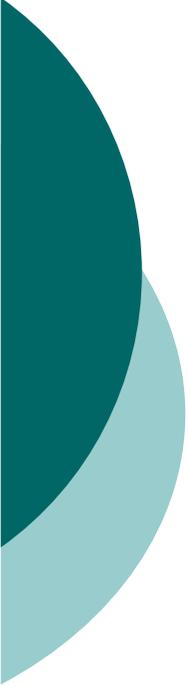


# Isolation des logements en Belgique

## Etat de la question (2)

---

- La Belgique fait partie des 5 pays dont les logements sont les moins bien isolés en Europe (niveau isolation = pays bassin méditerranéen)
  - Le chauffage représente 75% de la consommation énergétique des ménages
- ➔ Potentiel de réduction de consommation d'énergie important



# La rénovation des logements en Belgique : une opportunité à saisir

---

- Solution structurelle pour respecter les objectifs de Kyoto
- Directive européenne PEB en vigueur en 2009 (certificat énergétique → logement locatif)
- Efficacité énergétique et amélioration du confort des habitations
- Potentiel important de création d'emplois qualifiés et non qualifiés
- Remboursement des investissements via la réduction des coûts des consommations d'énergie
  - ➔ Impact au niveau économique, social et environnemental → Développement durable



# Comment réduire la consommation d'énergie dans les logements ?

---

- Facture énergétique moyenne d'un ménage en région BXL  
→ 1500 € / an
- Modifier le comportement → - 30% (Mesures URE)
- Agir sur les équipements → - 50%  
(Ampoules économiques, mode veille, régulation du chauffage, isolation des conduites, étiquette énergétique (machine à laver AAA, frigo A ++...))
- Agir sur le bâtiment et les installations → - 85%  
(Investissements économiseurs d'énergie)



# Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Origine

---

- Automne 2005 : crise pétrolière
  - Besoins de mesures structurelles pour économiser l'énergie
  - Attention particulière pour le groupe cible des personnes défavorisées (complémentarité Fonds mazout - Fonds gaz et électricité)
  
- Loi-programme (décembre 2005 ) → FRCE
  - S.A. de droit public
  - Filiale de la Société Fédérale de Participation et d'investissement
  - Contrat de gestion et Statuts (M.B. juillet 2006)
  
- Moyens d'investissements via souscription d'obligations : février 2007 → 1<sup>ère</sup> tranche de 50 millions €



# Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Objet social

---

**Le FRCE intervient selon deux mécanismes :**

- 1. par le financement de travaux économeurs d'énergie dans les habitations privées en faveur du groupe cible des personnes les plus défavorisées**
- 2. par l'octroi de prêts à taux réduits pour financer des investissements économeurs d'énergie dans les logements privés faisant office de résidence principale**



# Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Fonctionnement

---

- Offrir des prêts à taux 2 % → Investissements économeurs d'énergie
- Pas directement aux personnes privées
- Via des Entités Locales (EL)
  - Autonomie locale
  - Proposée par la ville / commune(s)
  - Après négociations avec le CPAS
- Diverses formes : asbl, intercommunale, SCRL, CPAS, EAC...



# Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Entité locale - missions (1)

---

- Emprunte des moyens financiers au FRCE :
  - maximum € 2 millions / an
- Dispose de frais de fonctionnement
  - entre € 50.000 et € 100.000 / an
- Prête aux personnes privées
  - maximum € 10.000
  - remboursable en 5 ans
  - taux d'intérêt : 2 %
- Prête aussi à des personnes morales à finalité sociale



# Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Entité locale - missions (2)

---

- si la personne privée appartient au groupe cible  
→ EL = ESCO
  - encadrement complet sur le plan financier, juridique et technique
  - accompagnement social via le CPAS
  - cont(r)act avec l'entrepreneur
  - préfinancement des travaux
  - remboursement selon le principe du tiers investisseur via économie réalisée sur la facture d'énergie
- si la personne privée n'appartient pas au groupe cible → crédit classique à la consommation



## Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Entité locale - missions <sup>(3)</sup>

---

- Rapport groupe cible / non-groupe cible déterminé par le % d'habitants du groupe cible sur le territoire de la commune
- Groupe cible varie entre 5% → 20 % de la population en fonction des communes
- Moyenne Groupe cible en Belgique : 12 %



# Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Investissements autorisés

---

- Audit énergétique de l'habitation
- Remplacement et entretien des anciennes chaudières
- Placement de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge
- Isolation du toit
- Installation de double vitrage
- Installation d'un système de chauffage de l'eau via l'énergie solaire
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Installation d'une pompe à chaleur géothermique



# Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Primes et avantages fiscaux

---

## **Plan de relance fédéral 2009**

- Réduction d'impôts répartie sur 3 ans à partir de 2009
- Crédit d'impôts pour investissements en matière d'isolation (toits, murs et sol) réalisés en 2009 et 2010
- Bonification d'intérêt de 1,5 % pour les prêts conclus de 2009 à 2011

## **Mais aussi**

- Primes régionales, provinciales, communales



# Isolation d'une toiture inclinée de 70 m<sup>2</sup> à Bruxelles : Calcul du temps de retour

---

- **Temps de retour = Coûts des travaux / Economie annuelle**
- Coûts des travaux (laine minérale certifiée 16 cm + placement + TVA 6 %) +/- 40 € / m<sup>2</sup> x 70 m<sup>2</sup> = **2800 €**
- Paramètres : m<sup>3</sup> gaz naturel 0,6 € (2/2009) - rendement chaudière 85 % - saison de chauffe 5800 h – température normalisée 9°  
U approximatif toiture :    avant travaux = U = 2,85 W / m<sup>2</sup>. K  
  après travaux = U = 0,26 W / m<sup>2</sup>. K
- économie annuelle de 671 €
- Temps de retour hors prime et réduction fiscale → 2800 € / 671 € = **4,2 ans**
- Réduction d'impôts → 40 % (plafonnés à 2650 €/ exercice fiscal) → 1120 €
- Prime Région Bruxelles-Capitale → 20 € / m<sup>2</sup> = 1400 €
- Coût réel → 2800 € - 1120 € - 1400 € = 280 €
- Temps de retour avec prime et réduction fiscale → 280 € / 671 € = **5 mois**



## Isolation d'une toiture inclinée de 70 m<sup>2</sup> à Bruxelles : Calcul du temps de retour

---

### **Hypothèse du m<sup>3</sup> de gaz naturel à 0,8 €**

- → Economie annuelle de 895 € au lieu de 671 €
- → Temps de retour hors prime et réduction fiscale  
 $2800 \text{ €} / 895 \text{ €} = \mathbf{3,1 \text{ ans}}$
- → Temps de retour avec prime et réduction fiscale  
 $280 \text{ €} / 895 \text{ €} = \mathbf{4 \text{ mois}}$



## Isolation d'une toiture inclinée de 70 m<sup>2</sup> à Bruxelles : Financement via tiers investisseur

---

- Financement des travaux via prêts FRCE
- 2800 € empruntés à 2 % pendant 5 ans :

→ remboursement mensuel 50 €

→ financement via tiers investisseur

remboursement / an :  $12 \times 50 \text{ €} = 600 \text{ €}$

pour une économie annuelle de 671 € ou  
de 895 € (si 1 m<sup>3</sup> gaz naturel = 0,8 €)



# Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Bilan de la situation

---

- 5 accords de coopération :  
Ostende, Anvers, Gand,  
Malines (8 communes), Charleroi
- Projets en cours :  
Soignies, Anderlecht, Molenbeek-St-Jean  
Liège, Mons, Sud-Ouest de la Flandre (13 communes)



# Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie : Bilan de la situation

---

- Le Gouvernement Fédéral et les Gouvernements des 3 Régions négocient une approche coordonnée des dispositifs pour faciliter les investissements économiseurs d'énergie dans les habitations



Merci de votre attention

---

Questions?